

[Accueil](#)

[Territoire](#)

[Animaux](#)

Jardin Lamartine - Petit parc du souvenir animalier

Jardin Lamartine - Petit parc du souvenir animalier

La Ville de Lorient s'est engagée dans la création paysagère d'un "petit parc du souvenir animalier". Il s'agit d'un jardin cinéraire, accessible à tous, un lieu de balades et de recueillement de près de 1000 m².

Il n'y aura pas d'enterrement des animaux, pas d'inhumation, pas de dispersion des cendres : uniquement une visibilité des empreintes de l'animal, des urnes funéraires et des dalles apposées au sol que les particuliers pourront venir déposer dans un espace dédié.

[Consulter le règlement du jardin Lamartine](#) (en pdf)

[Consulter le dépliant](#) (en pdf)

L'attribution des emplacements

Pour toute demande d'emplacement, le propriétaire de l'animal pourra solliciter un rendez-vous avec le service chargé de la condition animale à la mairie de Lorient.

Les emplacements seront attribués pour une **durée de deux ans** moyennant le versement de redevances dont le montant sera fixé annuellement par le Conseil municipal de Lorient : 100 € pour une dalle (5 emplacements disponibles) et 40 € pour une urne ou une empreinte (18 emplacements disponibles).

Renseignements auprès du service chargé de la condition animale au 02 97 02 22 74 ou par messagerie à conditionanimale@lorient.bzh en laissant vos coordonnées pour qu'on puisse vous recontacter.